80 AAPPMA SAINT SAUVEUR

ST SAUVEUR

Ech'Percou

Place Maurice Blondel - Mairie de Saint Sauveur - 80470 SAINT SAUVEUR

Tél.: 06-82-79-89-26 (tel:06-82-79-89-26) - Email: laulaudeb@live.fr (mailto:laulaudeb@live.fr)

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours sont 100% réciprocitaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Etangs: 80 hectares

- Ball trap
- Etang rond
- Bourbier
- Les grèbes
- Les hérons
- Les colverts
- Les mouettes
- Carpodrome
- Carpouronie
- Base nautique
- Etang concours
- Etang 3 bassins
- Le ranch
- Fer à cheval

Membres du bureau

Président

DEBRUYNE Laurent

Vice-Président

BAILLET Florian

Trésorier

PLET devenu Me DEBRUYNE Stéphanie

Secrétaire

PLET devenu Me DEBRUYNE Stéphanie

Types de pêche pratiqués

Pêche aux blancs

➡Pêche aux carnassiers

Pêche à la carpe de jour

Présentation

L'association de pêche de Saint Sauveur "Ech'Percou" vous propose de nombreux étangs qui offre une surface de pêche importante..

Ces sites sont ouverts à tout type de pêche : blanc, carnassier, carpe, silure.

Chaque année l'assocaiton organise des "enduros carpes".

Vous pourrez également pêcher dans la rivière Somme située à proximité.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	112.00€	89.00€	26.00€	41.00€	7.00€	15.00€	36.00€
OPTIONS							
Timbre urne	-	40.00€	gratuit	gratuit	gratuit	-	gratuit

^{*} Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

DP Accropeche - **Mr David Pouilleute** - 13, de l'usine - 13 rue de l'Usine - 80470 Ailly sur Somme - 09-88-44-13-00

Réglement

Il est formellement interdit de pratiquer la pêche en bateau, la baignade et de faire du feu au sol Pas de remise à l'eau des silures.

Place Maurice Blondel - Mairie de Saint Sauveur - 80470 SAINT SAUVEUR

Tél.: 06-82-79-89-26 (tel:06-82-79-89-26) - Email: laulaudeb@live.fr (mailto:laulaudeb@live.fr)

Fiche Parcours

Ball trap



Ce parcours est réciprocitaire.

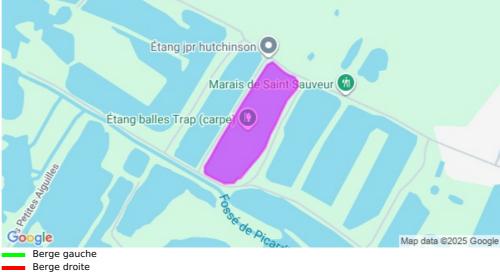
Type de parcours : étang

Catégorie: 2ème catégorie

Surface: 1.52 Ha Type(s) de pêche:

Pêche aux blancs ➡Pêche aux carnassiers

🕿Pêche à la carpe de jour



Berge gauche et berge droite

Étang

Condition de pêche

nt de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

4 cannes, dont 2 aux vifs pendant la période du carnassier.

Toute carpe attrapée doit obligatoirement être remise dans son étang d'origine.

Il est formellement interdit de pratiquer la pêche en bateau, la baignade et de faire du feu au sol.

Taille du brochet : 60cm Pas de remise à l'eau des silures.

Soyez respectueux de votre lieu de pêche, ainsi que des prises que vous prenez.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille, Brochet, Carpe, Poissons blancs, Sandre, Silure

• Techniques de pêche :



Place Maurice Blondel - Mairie de Saint Sauveur - 80470 SAINT SAUVEUR

Tél.: 06-82-79-89-26 (tel:06-82-79-89-26) - Email: laulaudeb@live.fr (mailto:laulaudeb@live.fr)

Fiche Parcours

Carpodrome



Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface: 0.67 Ha Type(s) de pêche:

Pêche aux blancs ➡Pêche aux carnassiers

🕿Pêche à la carpe de jour



Berge gauche

Berge droite

Berge gauche et berge droite

Étang

Condition de pêche

nt de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

4 cannes, dont 2 aux vifs pendant la période du carnassier.

Toute carpe attrapée doit obligatoirement être remise dans son étang d'origine.

Il est formellement interdit de pratiquer la pêche en bateau, la baignade et de faire du feu au sol.

Taille du brochet : 60cm. Pas de remise à l'eau des silures.

Soyez respectueux de votre lieu de pêche, ainsi que des prises que vous prenez.

La pêche dans les marais est ouverte tous les jours aux heures légales.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

• Techniques de pêche :

Carpodrome / Gros poissons , No kill , Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise



Place Maurice Blondel - Mairie de Saint Sauveur - 80470 SAINT SAUVEUR

Tél.: 06-82-79-89-26 (tel:06-82-79-89-26) - Email: laulaudeb@live.fr (mailto:laulaudeb@live.fr)

Fiche Parcours

Bourbier



Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie: 2ème catégorie

Surface: 3.16 Ha Type(s) de pêche:

Pêche aux blancs ➡Pêche aux carnassiers

🕿Pêche à la carpe de jour



Berge gauche

Berge droite

Berge gauche et berge droite

Étang

Condition de pêche

ent de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

4 cannes, dont 2 aux vifs pendant la période du carnassier.

Toute carpe attrapée doit obligatoirement être remise dans son étang d'origine.

Il est formellement interdit de pratiquer la pêche en bateau, la baignade et de faire du feu au sol.

Taille du brochet : 60cm

Pas de remise à l'eau des silures.

Soyez respectueux de votre lieu de pêche, ainsi que des prises que vous prenez.

La pêche dans les marais est ouverte tous les jours aux heures légales.

A partir du 1er janvier au 28 février et du 1er novembre au 31 décembre, l'entrée dans les étangs n°10 « bourbier » à n°16 « les colverts » et dans la base nautique est de 9h à 17h.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

Spécificité

La servitude de passage est reservée aux riverains, l'accès à ce site ne peut pas se faire avec un véhicule.

Pêche exclusivement en No Kill.

• Poissons présents :

Anguille, Brochet, Carpe, Poissons blancs, Sandre

• Techniques de pêche :



Ech'Percou

Place Maurice Blondel - Mairie de Saint Sauveur - 80470 SAINT SAUVEUR

Tél.: 06-82-79-89-26 (tel:06-82-79-89-26) - Email: laulaudeb@live.fr (mailto:laulaudeb@live.fr)

Fiche Parcours

Les Grèbes



Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie: 2ème catégorie

Surface : 2.76 Ha

Type(s) de pêche :

Pêche aux blancs
Pêche aux carnassiers

Pêche à la carpe de jour



Berge droite

Berge gauche et berge droite

Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

4 cannes, dont 2 aux vifs pendant la période du carnassier.

Toute carpe attrapée doit obligatoirement être remise dans son étang d'origine.

Il est formellement interdit de pratiquer la pêche en bateau, la baignade et de faire du feu au sol.

Taille du brochet : 60cm

Pas de remise à l'eau des silures.

Soyez respectueux de votre lieu de pêche, ainsi que des prises que vous prenez.

La pêche dans les marais est ouverte tous les jours aux heures légales.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

 $\label{eq:conditional} \textbf{Anguille , Brochet , Sandre , Poissons blancs , Carpe , Silure}$

• Techniques de pêche :

Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche à la carpe de jour , Pêche en batterie , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche au mort manie



Place Maurice Blondel - Mairie de Saint Sauveur - 80470 SAINT SAUVEUR

Tél.: 06-82-79-89-26 (tel:06-82-79-89-26) - Email: laulaudeb@live.fr (mailto:laulaudeb@live.fr)

Fiche Parcours

Les Hérons



Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie: 2ème catégorie

Surface: 2.95 Ha

Type(s) de pêche:

Pêche aux blancs

➡Pêche aux carnassiers

🕿Pêche à la carpe de jour



Berge droite

Berge gauche et berge droite

Étang

Condition de pêche

ent de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

4 cannes, dont 2 aux vifs pendant la période du carnassier.

Toute carpe attrapée doit obligatoirement être remise dans son étang d'origine.

Il est formellement interdit de pratiquer la pêche en bateau, la baignade et de faire du feu au sol.

Taille du brochet : 60cm

Pas de remise à l'eau des silures.

Soyez respectueux de votre lieu de pêche, ainsi que des prises que vous prenez.

La pêche dans les marais est ouverte tous les jours aux heures légales.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille, Brochet, Carpe, Poissons blancs, Sandre, Silure

• Techniques de pêche :



Place Maurice Blondel - Mairie de Saint Sauveur - 80470 SAINT SAUVEUR

Tél.: 06-82-79-89-26 (tel:06-82-79-89-26) - Email: laulaudeb@live.fr (mailto:laulaudeb@live.fr)

Fiche Parcours

Les Colverts



Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie: 2ème catégorie

Surface: 5.12 Ha Type(s) de pêche:

Pêche aux blancs ➡Pêche aux carnassiers

🕿Pêche à la carpe de jour



Berge gauche

Berge droite

Berge gauche et berge droite

Étang

Condition de pêche

ent de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

4 cannes, dont 2 aux vifs pendant la période du carnassier.

Toute carpe attrapée doit obligatoirement être remise dans son étang d'origine.

Il est formellement interdit de pratiquer la pêche en bateau, la baignade et de faire du feu au sol.

Taille du brochet : 60cm

Pas de remise à l'eau des silures.

Soyez respectueux de votre lieu de pêche, ainsi que des prises que vous prenez.

La pêche dans les marais est ouverte tous les jours aux heures légales.

A partir du 1er janvier au 28 février et du 1er novembre au 31 décembre, l'entrée dans les étangs n°10 « bourbier » à n°16 « les colverts » et dans la base nautique est de 9h à 17h.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille, Brochet, Carpe, Poissons blancs, Sandre, Silure

• Techniques de pêche :



Ech'Percou

Place Maurice Blondel - Mairie de Saint Sauveur - 80470 SAINT SAUVEUR

Tél.: 06-82-79-89-26 (tel:06-82-79-89-26) - Email: laulaudeb@live.fr (mailto:laulaudeb@live.fr)

Fiche Parcours

Les Mouettes



Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie: 2ème catégorie

Surface: 3.13 Ha

Type(s) de pêche :

Pêche aux blancs
Pêche aux carnassiers

🕿Pêche à la carpe de jour



Berge droite

Berge gauche et berge droite

Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

4 cannes, dont 2 aux vifs pendant la période du carnassier.

Toute carpe attrapée doit obligatoirement être remise dans son étang d'origine.

Il est formellement interdit de pratiquer la pêche en bateau, la baignade et de faire du feu au sol.

Taille du brochet : 60cm

Pas de remise à l'eau des silures.

Soyez respectueux de votre lieu de pêche, ainsi que des prises que vous prenez.

La pêche dans les marais est ouverte tous les jours aux heures légales.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille, Brochet, Carpe, Poissons blancs, Sandre, Silure

• Techniques de pêche :



Ech'Percou

Place Maurice Blondel - Mairie de Saint Sauveur - 80470 SAINT SAUVEUR

Tél.: 06-82-79-89-26 (tel:06-82-79-89-26) - Email: laulaudeb@live.fr (mailto:laulaudeb@live.fr)

Fiche Parcours

Etang rond



Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface: 0.21 Ha

Type(s) de pêche :

<mark>↑</mark> Pêche aux blancs →Pêche aux carnassiers

Pêche à la carpe de jour



Berge droite

Berge gauche et berge droite

Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Toute carpe attrapée doit obligatoirement être remise dans son étang d'origine.

Il est formellement interdit de pratiquer la pêche en bateau, la baignade et de faire du feu au sol. Taille du brochet : 60cm

Pas de remise à l'eau des silures.

Soyez respectueux de votre lieu de pêche, ainsi que des prises que vous prenez.

La pêche dans les marais est ouverte tous les jours aux heures légales.

 ${\bf 1}$ canne par pêcheur. ${\bf 1}$ canne supplémentaire aux carnassiers est autorisée pendant la période d'ouverture.

Remise à l'eau obligatoire de toutes les prises effectuées, sauf le carnassier.

Hameçons sans ardillons, bourriche interdite.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

• Techniques de pêche :

Carpodrome / Gros poissons , Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif



Ech'Percou

Place Maurice Blondel - Mairie de Saint Sauveur - 80470 SAINT SAUVEUR

Tél.: 06-82-79-89-26 (tel:06-82-79-89-26) - Email: laulaudeb@live.fr (mailto:laulaudeb@live.fr)

Fiche Parcours

Base Nautique



Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface: 17.85 Ha

Type(s) de pêche:

↑ Pêche aux blancs
Pêche aux carnassiers
Pêche à la carpe de jour



Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

4 cannes, dont 2 aux vifs pendant la période du carnassier.

Toute carpe attrapée doit obligatoirement être remise dans son étang d'origine.

Il est formellement interdit de pratiquer la pêche en bateau,

la baignade et de faire du feu au sol.

Taille du brochet : 60cm

Pas de remise à l'eau des silures.

Soyez respectueux de votre lieu de pêche, ainsi que des prises que vous prenez..

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

 $\label{eq:conditional} \textbf{Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure}$

• Techniques de pêche :



Ech'Percou

Place Maurice Blondel - Mairie de Saint Sauveur - 80470 SAINT SAUVEUR

Tél.: 06-82-79-89-26 (tel:06-82-79-89-26) - Email: laulaudeb@live.fr (mailto:laulaudeb@live.fr)

Fiche Parcours

Etang concours



Ce parcours est réciprocitaire.

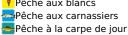
Type de parcours : étang

Catégorie: 2ème catégorie

Surface: 1.7 Ha

Type(s) de pêche :

Pêche aux blancs





Berge gauche et berge droite

Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

4 cannes, dont 2 aux vifs pendant la période du carnassier.

Toute carpe attrapée doit obligatoirement être remise dans son étang d'origine.

Il est formellement interdit de pratiquer la pêche en bateau, la baignade et de faire du feu au sol.

Taille du brochet : 60cm

Pas de remise à l'eau des silures.

Soyez respectueux de votre lieu de pêche, ainsi que des prises que vous prenez.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

 $\label{eq:conditional} \textbf{Anguille , Brochet , Sandre , Poissons blancs , Carpe , Silure}$

• Techniques de pêche :

Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche à la carpe de jour , Pêche en batterie , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche au mort manie



Ech'Percou

Place Maurice Blondel - Mairie de Saint Sauveur - 80470 SAINT SAUVEUR

Tél.: 06-82-79-89-26 (tel:06-82-79-89-26) - Email: laulaudeb@live.fr (mailto:laulaudeb@live.fr)

Fiche Parcours

Etang 3 bassins



Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie: 2ème catégorie

Surface: 1.38 Ha

Type(s) de pêche :

Pêche aux blancs
Pêche aux carnassiers

🕿Pêche à la carpe de jour



Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

4 cannes, dont 2 aux vifs pendant la période du carnassier.

Toute carpe attrapée doit obligatoirement être remise dans son étang d'origine.

Il est formellement interdit de pratiquer la pêche en bateau, la baignade et de faire du feu au sol.

Taille du brochet : 60cm

Pas de remise à l'eau des silures.

Soyez respectueux de votre lieu de pêche, ainsi que des prises que vous prenez.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

 $\label{eq:conditional} \textbf{Anguille} \ , \ \textbf{Brochet} \ , \ \textbf{Carpe} \ , \ \textbf{Poissons} \ \textbf{blancs} \ , \ \textbf{Sandre} \ , \ \textbf{Silure}$

• Techniques de pêche :



Place Maurice Blondel - Mairie de Saint Sauveur - 80470 SAINT SAUVEUR

Tél.: 06-82-79-89-26 (tel:06-82-79-89-26) - Email: laulaudeb@live.fr (mailto:laulaudeb@live.fr)

Fiche Parcours

Le Ranch



Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface: 1.92 Ha Type(s) de pêche:

Pêche aux blancs ➡Pêche aux carnassiers

🕿Pêche à la carpe de jour



Berge gauche

Berge droite

Berge gauche et berge droite

Étang

Condition de pêche

ent de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

4 cannes, dont 2 aux vifs pendant la période du carnassier.

Toute carpe attrapée doit obligatoirement être remise dans son étang d'origine.

Il est formellement interdit de pratiquer la pêche en bateau, la baignade et de faire du feu au sol.

Taille du brochet : 60cm

Pas de remise à l'eau des silures.

Soyez respectueux de votre lieu de pêche, ainsi que des prises que vous prenez.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

• Techniques de pêche :



Place Maurice Blondel - Mairie de Saint Sauveur - 80470 SAINT SAUVEUR

Tél.: 06-82-79-89-26 (tel:06-82-79-89-26) - Email: laulaudeb@live.fr (mailto:laulaudeb@live.fr)

Fiche Parcours

Fer à cheval



Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie: 2ème catégorie

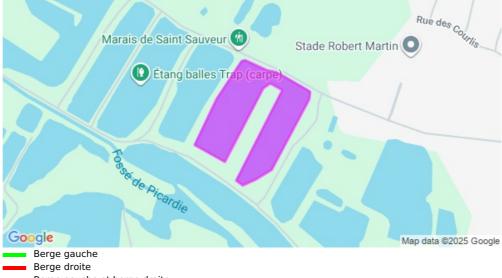
Surface: 2.24 Ha

Type(s) de pêche:

Pêche aux blancs

➡Pêche aux carnassiers

🕿Pêche à la carpe de jour



Berge gauche et berge droite

Étang

Condition de pêche

ent de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

4 cannes, dont 2 aux vifs pendant la période du carnassier.

Toute carpe attrapée doit obligatoirement être remise dans son étang d'origine.

Il est formellement interdit de pratiquer la pêche en bateau, la baignade et de faire du feu au sol.

Taille du brochet : 60cm

Pas de remise à l'eau des silures.

Soyez respectueux de votre lieu de pêche, ainsi que des prises que vous prenez.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille, Brochet, Carpe, Poissons blancs, Sandre, Silure

• Techniques de pêche :